

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

#### Appel au Civisme et au Respect de la Réserve de Pêche d'Albi



---

**Castres, 23/10/2025** – La Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique alerte les pêcheurs à la suite d'une augmentation inquiétante des infractions de pêche observées ces derniers mois au sein de la **Réserve Permanente d'Albi**, située en cœur de ville.

**Rappel de la zone de Réserve** : La zone concernée s'étend sur le Tarn, au centre-ville d'Albi, précisément du parement du **Pont du 22 août jusqu'à 50 mètres en aval du parement du Pont Vieux (soit environ 200 mètres)**.

**Rôle de la Réserve** : Cette réserve a été établie dans un but essentiel de préservation et de protection des poissons, notamment lors de leurs périodes de reproduction. Le respect de cette zone est vital pour la pérennité des populations piscicoles du Tarn.

**Constat d'infractions** : Les équipes de la garderie signalent une multiplication des actes de pêche dans cette zone interdite, avec **plusieurs Procès-Verbaux dressés en une seule semaine**.

En conséquence, les contrôles seront considérablement renforcés dans les jours et semaines à venir. Nous rappelons que toute personne surprise en flagrant délit d'infraction, **qu'elle soit mineure ou majeure**, fera l'objet de sanctions strictes et immédiates.

**Rappel de la Réglementation et des Sanctions** : Conformément au Code de l'environnement, le non-respect des réserves de pêche entraîne des sanctions pénales importantes :

- **La pêche en eau douce à la ligne dans une réserve de pêche est sanctionnée par une contravention de 4e classe.**
- **La pêche à la ligne en eau douce de nuit dans une réserve de pêche est passible d'une contravention de 5e classe.**

**Conclusion** : Nous réitérons notre engagement en faveur de la protection du milieu aquatique et de la ressource piscicole. Nous demandons à tous les pêcheurs, dont la grande majorité est respectueuse de la réglementation, de continuer à faire preuve de civisme et de responsabilité pour garantir l'avenir de la pêche sur le Tarn.

**Plus d'infos** : Fabrice JOUBERT, Directeur de la FDAAPPMA 81.

Contact : 06 82 64 48 89 /Mail : [directeur@pechetarn.fr](mailto:directeur@pechetarn.fr)

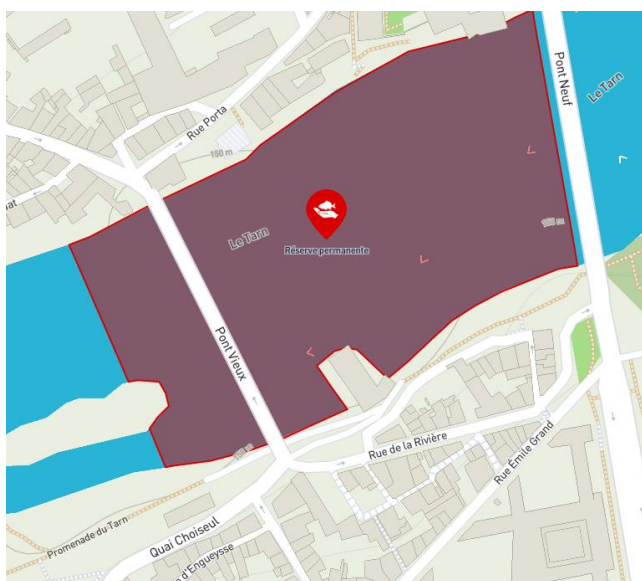


Figure 1 : zone de la réserve



Figure 2 : panneaux d'interdiction